
CONSEIL MUNICIPAL du 06 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal légalement convoqué le 31 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire
Le 06 novembre 2014 à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaients présents : M. BUSSON, Maire
MMES MARTIN, PILVIN, M. COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM
MM.BREHIER, DAKYO, LECOMTE, LEVEUF, conseillers.

Absents excusés: MM. BARIL et HY

Secrétaire de séance: Caroline GUILMATRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le pouvoir de Laurent BARIL était donné à M. BUSSON.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au
procès-verbal du 02 octobre dernier.

Aucune autre remarque n'est formulée, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02 octobre 2014 est adopté
à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. URBANISME

1.1.Cession bande de terrain (rue du Point du Jour)

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle l'historique du dossier.

Un arrêté de lotir a été délivré le 02/10/1990 pour le lotissement « LESAUVAGE » au terme duquel
il avait été décidé la cession à la commune, à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZC n° 27 pour
une surface de 75 m², pour un élargissement de voirie.

Cette cession n'ayant jamais été officiellement effectuée, le notaire chargé de la succession
« LESAUVAGE » propose de régulariser cette cession gratuite, en même temps que les actes de
successions, qui seront signés prochainement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession gratuite de la parcelle cadastrée ZC n° 27
pour une surface de 75 m² et mandate Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

1.2.Circulation riverains CR 21

L'arrêté municipal du 29 août 1997 interdisant la circulation des engins à moteurs sur les chemins
ruraux, chemins privés de la commune, et notamment le C.R. 21;

Considérant aujourd'hui, la cessation d'activité de l'entreprise « GUERARD PYROTECHNIE » et la
division foncière de cette propriété,
Monsieur le Maire, par arrêté municipal maintient l'interdiction de circulation des engins à moteur
(cyclomoteurs, motos, automobiles VL et PL) sur le Chemin Rural n° 21, dans son article 1 mais
néanmoins autorise par dérogation,
le passage des véhicules d'exploitations agricoles riveraines et des véhicules de secours,
ainsi que l'accès entre la rue de la briganderie et la parcelle cadastrée ZC 33, aux usagers des deux
propriétés des parcelles cadastrées :

- **ZC 15 – ZC 14 – ZC 33**
- **A 645 – A 664**

1.3. Dénomination voirie « lotissement La Bredouille »

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Le Maire rappelle qu'un permis d'aménagement a été délivré sur le terrain de l'ancienne ferme du Grain.

Les accès et sorties de ce lotissement s'effectueront sur la rue du point du jour, Une, côté Ouest, une côté Nord. Chaque accès sera sans issue.

Le lotissement s'appelle actuellement « Lotissement la Bredouille », or les services de la Poste nous ont informé d'un souci de dénomination, entre le « Lotissement La Bredouille » et le chemin existant « la Bredouille » qui ceinture le lotissement.

Afin d'éviter une perturbation du courrier,

Monsieur Le Maire propose de dénommer autrement les voiries du lotissement.

Le conseil municipal acquiesce et dénomme les accès du nouveau lotissement ainsi :

- Entrée/sortie, côté Nord → **Allée Clos Masure**
- Entrée/sortie, côté Ouest → **Allée Cauchoise**

1.4. Désignation du délégué AURH

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de notre commune pour assister aux réunions de travaux de l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH), et que Monsieur le Maire propose sa candidature;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

- **Monsieur BUSSON Patrick, Maire,**

Pour représenter la commune de SAINT LAURENT DE BREVEDENT au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise (AURH).

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1. Création de deux postes d'agents technique de 2^{ème} classe (régularisation)

Un de nos agents, adjoint technique de 2^{ème} classe, est actuellement employé à raison de 17h60 hebdomadaires (horaire moyennisé).

Cet agent effectue 7 h 00 pour entretenir la salle d'animations et 10 h 60 pour l'entretien des classes primaires et surveillance de cantine.

Ces heures n'ont pas été affectées auparavant par service.

Pour des raisons personnelles, notre agent souhaiterait réduire son horaire et abandonner le poste d'entretien de la salle d'animations, soit 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2015.

La salle d'animations étant un service différent des écoles, le CDG 76 (Centre de Gestion Départemental) nous conseille de supprimer le poste à 17h60 et de créer :

Un poste à 10h60 pour le service scolaire

Un poste à 7 heures pour le service « salle d'animations »

Le poste « salle d'animations » sera repris par la remplaçante actuelle.

2.2. Contrat groupe assurance statutaire 2015/2018 (mise en concurrence)

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 15 octobre 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié ;
- Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré décide

- **D'accepter la proposition suivante :**

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : **6.10 %**

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : **1.11%**

- **D'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**
- **D'autoriser le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.**

3. INFORMATIONS- COMMUNICATIONS

3.1. Tarif encart publicitaire sur bulletin communal

Madame Michèle MARTIN rapporte les travaux effectués par la commission « Informations-Communications » notamment sur l'élaboration du bulletin communal, et propose une modification du tarif des encarts publicitaires sur le bulletin communal.

La commission propose de limiter le nombre des bulletins locaux à deux numéros par an et de facturer la participation annuelle de l'annonceur à 80 €.

Le Conseil Municipal valide la proposition. La participation des annonceurs sur le bulletin municipal « LIAISONS » sera à compter du numéro 86, à paraître en Novembre 2014, de 80 euros (quatre-vingt) pour deux parutions annuelles.

Cette participation sera imputée sur l'article 7082.

4. VIE ASSOCIATIVE

4.1. Participation financière aux séances des T.A.P.

Dans le cadre de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), les associations SLAC Judo et ESRB Basket ont pris en charge hebdomadairement la responsabilité d'ateliers, (groupe de 14/18 enfants) les mardis & jeudis durant le 1^{er} cycle des TAP

La commission scolaire évoque le fait de pouvoir verser une subvention de fonctionnement aux associations concernées. Il est proposé de verser 25 € à chaque association, par séance animée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et décide de verser à chaque association concernée, une subvention de fonctionnement forfaitaire de 25 € (vingt-cinq) pour chaque prestation effectuée pendant l'année scolaire 2014/2015,

Les associations concernées seront :

- **S.L.A.C JUDO**
- **S.L.A.C BADMINTON**
- **E.S.R.B BASKET BALL**

Pour le 1^{er} cycle, le SLAC Judo percevra 300 euros (25* 12) et le SLAC Basket, 150 euros (25*6) L'intervention du SLAC Badminton interviendra peut être dans les autres cycles.

5. FINANCES

5.1.Décision Budgétaire Modificative

Afin de régulariser la situation comptable de certains articles, dépenses imprévues lors de l'élaboration du budget primitif 2014, sur les budgets 'commune' et 'eau et assainissement',

Le Conseil Municipal autorise les transferts de crédits nécessaires en section d'Investissement et section Fonctionnement

6. TRAVAUX DES COMMISSIONS

6.1.Commission Cadre de vie

↳ Rapport de Roselyne PILVIN

Les projets suivants sont en cours :

- Plantation d'un verger de pommiers anciens sur l'aire de promenade, sous le parcours VTT.
- Partenariat avec l'association « Bateau de Brotonne » pour des semis et des bouturages.
- Préparation d'un pot de Noël avec les employés.

Nous attendons toujours des nouvelles de la SNCF pour l'entretien des abords de la gare et l'abattage ou élagage d'arbres derrière la salle polyvalente (problème récurrent d'humidité).

Chauffage salle polyvalente, intervention du chauffagiste prévue cette semaine.

6.2.Commission Travaux

↳ Rapport d'Alain COUILLARD

L'aménagement des 5 cellules de stockage au Parc du Château est en cours d'achèvement. Celles-ci seront uniquement réservées aux employés communaux.

L'entreprise DEBRIS a creusé un bassin de rétention pour récupérer ces eaux pluviales. Le trop plein se situe au niveau des nouvelles cellules créées. Il faudra revoir avec l'entreprise pour l'écoulement de ce trop-plein afin d'éviter des dégradations dans l'avenir.

Pour l'évacuation d'eau pluviale au parc d'activités, nous attendrons maintenant le printemps pour curer le bassin.

Comme suite à la Convention signée avec la Coopérative Forestière de Rouen, les arbres ont été marqués. Environ 125 arbres vont être abattus qui représenteront approximativement 200 m3 de bois d'œuvre et 200 m3 de bois de chauffage.

Le démarrage des travaux démarra sous peu en fonction de la météo clémente.

Une prospection est en cours pour la campagne d'élagage.

Un projet d'abattage de 2 pins est en cours au Catillon. Ces arbres qui ont grandi créent aujourd'hui des nuisances aux autres plantations, ombre et acidité du sol. L'avis est demandé aux habitants du lotissement.

Le marquage au sol des jeux de cour ont été effectué à l'école.

La remise en état de l'abri piétonnier près de l'Agence postale a débuté. Dans un premier temps le démontage du skydome, grattage et nettoyage des chaineaux, rehausse des dômes.

L'alarme défectueuse à la salle d'animations sera changée le 12 novembre.

En projet, un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) à l'église, devant le porche et le long de l'église. Une estimation des travaux et du coût sont en cours.

Déneigement, préparatif des interventions pour l'hiver. L'intervention de l'entreprise SAILLY est prévue en cas de besoin.

6.3.Commission Informations-communications

↳ Rapport de Michèle MARTIN

- Le téléthon aura lieu le samedi 6 décembre. Marches traditionnelle des écoles, goûter offert par l'ACLA, lâcher de ballons.
- Le SLAC Pétanque organisera un concours de 9h00 à 17h00.
- L'ACLA Rando marchera le matin et terminera par un repas le midi
- Le SLAC badminton effectuera une prestation pour la cause, le 21 novembre au soir, ainsi que l'ACLA qui organisera un concours de manille le 30 novembre.
- Réception du 11 novembre à 10h45 au monument aux morts. Dix récipiendaires de la médaille du travail sont invités.
- Le bulletin « Liaisons » est en cours, pour une distribution début décembre avec l'agenda.

6.4.Commission scolaire

↳ Rapport de Caroline GUILMATRE

Premier cycle des TAP terminé sur un bilan relativement positif avec 98 enfants participants sur 147 élèves. Quelques mises au point seront encore nécessaires pour améliorer l'organisation.

L'achat de fournitures (gouache, papier crépon, ciseaux, colle, feutres...) a permis de mettre en place rapidement des activités manuelles. Des achats de jeux extérieurs (cordes à sauter, ballons, quilles...) ont été faits.

Au niveau des élémentaires, pas de problème majeur.

Au niveau des maternelles, la difficulté est présente. Plusieurs activités sont à prévoir dans l'heure. En activité, la concentration des petits est faible (15-20 minutes). Un travail conséquent sera à fournir au cours du deuxième cycle par la commission scolaire et le personnel encadrant afin d'établir un programme enrichissant et complet pour les maternelles.

Le deuxième cycle a démarré avec 90 élèves inscrits. Deux animateurs sportifs de CAUX ESTUAIRE interviennent avec les primaires pour pratiquer du « step » et du « scratch-ball ».

Les activités présentes sont :

Pour les élémentaires :

- Pour les CE1-CE2, du step et de l'art plastique (avec Pascale, institutrice à la retraite, bénévole)
- Pour les CM1-CM2, du Scratch-ball, et des activités manuelles
- Pour les CP, activités manuelles, Lecture et jeux de société

Pour les maternelles :

- Baby gym /travail de motricité (Mr Lemarchand interviendra le mardi et le jeudi)
- Activités manuelles

Un premier acompte (1/3) du fonds d'amorçage (ETAT) a été perçu.
Un dossier a été envoyé à Jeunesse et Sports pour tenter d'avoir une participation financière de la CAF.
La participation financière de CAUX ESTUAIRE devrait intervenir avant la fin de l'année.

7. QUESTIONS DIVERSES /TOUR DE TABLE.

Xavier LECOMTE

nous informe de sa rencontre avec François LENORMAND (CPN la sittelle), sur le terrain de l'arboretum pour décider des périodes de fauchage.

La convention de partenariat avec la commune peut donc être signée. Monsieur Le Maire est mandatée pour la signer.

Il rappelle l'animation « Nez au vent » qui sera effectuée ce dimanche dans l'arboretum.

Alain COUILLARD

nous informe de la réception d'un premier devis pour le marquage de la signalisation au sol. Une deuxième entreprise sera consultée.

Il nous a été signalé la disparition du panneau directionnel de St Laurent sur le RD 31. Ce panneau n'est pas implanté sur notre commune mais sur la commune de Manéglise. Un courrier sera effectué à la D.D.R de Montivilliers.

Jean Baptiste LEVEUF

Rappelle ces remarques de la précédente séance.

Présence de lierres sur les arbres côte des Châtaigniers dans la partie droite en montant. Un sectionnement au pied serait nécessaire pour éviter l'envahissement.

Contrats assurances

Marie-Françoise QUONIAM Informe les élus que l'échéance des contrats d'assurances « MAIF » arrive à terme le 31/12/2014, et demande s'ils souhaitent remettre en concurrence. Satisfaits des conditions et des règlements lors de nos litiges, le conseil municipal décide de renouveler avec la « MAIF » pour 4 ans (2015/2018).

Prochaines réunions

- Commission Animations ☞ mercredi 12 novembre 2014 à 19h00
- Conseil Municipal ☞ Mardi 16 décembre 2014 à 19 h.

Conseil municipaux pour le 1er semestre 2015

- Jeudi 22 janvier ☞ 19h00
- Jeudi 19 février ☞ 19h00
- Jeudi 26 mars ☞ 19h00
- Mardi 21 avril ☞ 19h00
- Jeudi 28 mai ☞ 19h00
- Jeudi 02 juillet ☞ 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.